FORMULAIRE DE VERSEMENT

ETAPE 1 : Mentionner sur votre bordereau de versement que le hors-quota (ou barème) de votre taxe d'apprentissage est attribué à:

INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER - CODE UAI 0342321N Il est impératif de mentionner le nom INGÉNIERIE DE LA SANTÉ MONTPELLIER ainsi que notre numéro d'habilitation (code UAI) 0342321N afin qu'il soit redirigé des services centraux de l'Université jusqu'à nous

ETAPE 2 : Afin d'assurer le suivi de votre versement, merci de nous retourner cette promesse de versement AVANT LE 1 MARS 2020 :

Par mail: myriam.sanchez@umontpellier.fr

Par courrier à l'adresse suivante : Formation Ingénierie de la Santé UFR Pharmacie, 15 avenue Charles Flahault - BP 14491, 34093 Montpellier cedex 5

VOTRE ENTREPRISE :
ADRESSE:
VILLE :
CODE POSTAL :
CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE:
FONCTION:
MAIL:
TEL:
ORGANISME COLLECTEUR :
MONTANT AFFECTÉ :





PARTICIPEZ AVEC NOUS

A former aux métiers de demain A répondre aux défis de l'innovation

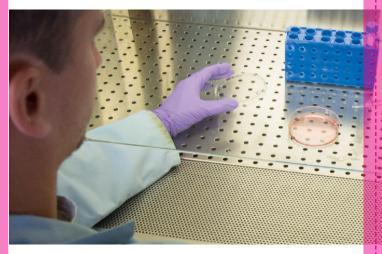
> Votre Contact Ingénierie de la santé Myriam Sanchez myriam.sanchez@umontpellier.fr

www.ingenierie-sante.edu.umontpellier.fr 04.11.75.94.20

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

SOUTENEZ NOTRE FORMATION

FORMATION INGENIERIE DE LA SANTE



Pourquoi la taxe d'apprentissage est-elle importante pour nous?

La taxe d'apprentissage représente pour notre formation une ressource essentielle.

Elle nous permet de maintenir un haut niveau de nos équipements, d'intégrer de nouveaux outils de gestion et de communication et de compléter nos formations en faisant intervenir des professionnels.

Les financements via la taxe d'apprentissage sont destinés en premier lieu aux équipements pédagogiques et contribuent directement à l'amélioration des conditions d'études.

Et pour vous?

La taxe d'apprentissage est une occasion de renforcer son partenariat avec la formation Ingénierie de la Santé, une manière habile et efficace de valoriser l'utilisation de cet impôt.

Elle est le moyen le plus direct pour votre entreprise de contribuer à l'excellence, à la pérennité et au développement de nouveaux projets de formation. Elle nous permet d'accompagner les étudiants vers la réussite grâce à des dispositifs efficaces et innovants.



Projets réalisés en 2018 grâce aux financements de la taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage se situe au cœur des enjeux du numérique et valorise les projets novateurs, tournés vers les nouveaux modes de transmission du savoir.



Aménagement d'un espace pédagogique innovant: Learning Lab

Création d'une plateforme pédagogique d'imprimante 3D







NOS PARCOURS DE FORMATION

- Management de projet, Marketing de Produits de Santé (MPPS)
- Conception et Production des Produits de Santé (CPPS)
 - spécialité Médicaments
 - spécialité Cosmétiques
- Management des Opérations Cliniques et Data Management (MODM)
- spécialité Coordination d'études cliniques
- spécialité gestion de données cliniques
- Management de projet Environnement-Santé (MPES)
- Dispositifs Médicaux : de la Conception à la Commercialisation (DMCC)

Depuis sa création en 1991 plus de 2000 diplômés 1 426 inscrits en alternance 91 % D'insertion professionnelle après le diplôme